

rer le même et si les marchés d'exportation fléchissent, il nous faudra trouver des moyens de régler la situation.

Il a en outre été prouvé que ce n'est pas la demande de relèvements de salaires qui a été cause de prix élevés dans les industries des métaux vils et des sciages. Dans les industries métallurgiques particulièrement, et par suite d'accumulations de stocks dans les pays qui se préparaient en vue d'une situation d'urgence, les prix ont monté à un niveau inouï. Ce qui s'est produit, évidemment, c'est que les industries peu lucratives ont commencé à produire. On a exploité de riches filons jusqu'à ce que le marché soit saturé et, naturellement, l'industrie des métaux vils traverse maintenant une crise.

Ce que je veux démontrer c'est que les prix étaient exorbitants.

Je me souviens de négociations avec la *Consolidated Mining and Smelting Company* dont l'objet était d'obtenir une augmentation de salaire et cela à une époque où ces prix étaient élevés. Les négociations ne s'appuyaient pas sur l'aptitude à payer de la société. En fait, la société a reconnu que les prix étaient élevés mais a prétendu qu'elle ne pouvait payer davantage, tout en sachant que les demandes d'augmentations de salaires étaient inévitables.

Il convient, je crois, de louer certaines importantes sociétés minières qui ont su, avec beaucoup de clairvoyance, même en cette période de prix forts, instaurer des méthodes simplifiées de production qui ont amélioré leur rendement général. Avec la collaboration des syndicats, elles ont doublé leur production tout en employant à peu près le même effectif ouvrier. On aurait du mal à convaincre un mineur sans emploi de l'opportunité de cette mesure; d'autre part, on pouvait faire ressortir qu'à défaut de pareille mesure, certaines des plus importantes sociétés minières n'existeraient plus aujourd'hui.

N'oublions pas que les chefs des syndicats, tout comme les membres du Parlement, sont des représentants élus et que, comme nous, ils cherchent seulement à bien s'acquitter de leur mission. Tout comme nous, ils sont exposés aux critiques des membres de leurs syndicats et doivent leur rendre compte de leurs actes. Comme bien des députés, ils peuvent toujours trouver quelqu'un qui leur donnera de bons conseils et il y en aura toujours pour prétendre qu'ils peuvent faire mieux qu'eux si on leur en donne l'occasion. Les chefs ouvriers et syndicalistes sont harcelés par des personnes qui les invitent à désertir leur association actuelle pour se joindre à des organismes moins militants. S'ils

[M. Byrne.]

suivent ce conseil ils constateront peut-être avec consternation que leur nouvelle association a beaucoup baissé dans l'estime du public. Aux yeux de bien des gens et de bon nombre d'employeurs au Canada, un syndicat n'est bon que s'il ne demande rien.

Certains honorables députés ont déjà parlé des accusations plutôt vagues qu'a portées l'honorable député de Témiscouata (M. Pouliot) contre certains chefs de syndicats ouvriers et je dois avouer qu'au cours des nombreuses années que j'ai passées dans les syndicats ouvriers je n'ai encore jamais rencontré de particuliers tels que ceux qu'a décrits l'honorable député. Ma réaction au discours de l'honorable député pourrait se comparer à celle du chef de l'opposition (M. Drew) lorsqu'il a riposté à l'attaque lancée contre un ancien premier ministre, attaque selon laquelle celui-ci aurait manipulé à son gré le marché des valeurs.

Le 16 février, l'honorable député de Cariboo (M. Leboe) s'est exprimé dans les termes que voici, et qui sont reproduits à la page 2,252 du hansard:

Personnellement, je suis opposé au négociateur de carrière. Je crois que le principe sur lequel reposent de telles fonctions est faux, parce que l'existence elle-même du conciliateur de carrière tient à l'animosité qui sépare patrons et ouvriers. Je conviens que l'avis de spécialistes est souhaitable. Je crois que nous devrions prendre l'avis de spécialistes, mais je crois qu'en règle générale on a tort de se lancer dans la carrière de négociateurs...

Je pourrais ajouter de politiciens. J'imagine qu'il y en a, bien que je ne les aie jamais rencontrés.

...parce que celle-ci suppose une animosité entre patrons et ouvriers. Dès que la bonne entente est rétablie entre patrons et ouvriers, le négociateur de carrière n'a plus rien à faire.

Et plus loin:

Je crois que nous serions plus avancés et que nous aurions un niveau d'emploi plus élevé, si les négociations étaient menées le plus possible au niveau local.

J'ai quelques observations à formuler à propos de cette déclaration. Je me demande si le député a déjà pris part à des négociations avec une grande entreprise représentée par ses principaux dirigeants, auxquelles participaient, de part et d'autre, les avocats les plus éminents. Ces gens sont des compétences, des spécialistes, dans le domaine qui leur est propre. L'honorable député estime-t-il qu'il est présomptueux de la part des syndicats de choisir comme ses porte-parole des hommes qui, dans bien des cas, ont commencé au bas de l'échelle et ont acquis leur expérience avec le temps? Est-ce de la présomption? De fait, estime-t-il que le syndicat profite injustement